



Paris, le 27 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marisol Touraine et Ségolène Neuville décident de rembourser intégralement les frais de transport des enfants handicapés vers les établissements spécialisés

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat chargée du Handicap et de la Lutte contre l'Exclusion, améliorent la prise en charge des enfants et des adolescents en situation de handicap. Désormais, grâce à un décret publié aujourd'hui au Journal officiel, les frais de transport des enfants et des adolescents handicapés vers les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) sont intégralement remboursés.

Décidée dans le cadre du Comité interministériel du handicap (CIH), cette mesure démontre la détermination du gouvernement à renforcer le suivi médical des enfants handicapés et à faciliter le quotidien de leur famille. Elle témoigne en outre de la mise en œuvre d'une approche globale du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge précoce des handicaps.

Contacts presse

Cabinet de Marisol Touraine : Tel : 01 40 56 60 65

Cabinet de Ségolène Neuville: Tel : 01 40 56 85 57